

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 122 (1977)
Heft: 11

Artikel: À propos de la doctrine d'engagement des formations mécanisées en Suisse
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344117>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos de la doctrine d'engagement des formations mécanisées en Suisse

par le capitaine Hervé de Weck

La structure et la composition actuelle de notre armée remontent aux années 1960, et l'on sent, de plus en plus, la nécessité d'adapter son organisation aux dernières expériences de la guerre. Il s'avère aussi nécessaire de renforcer les possibilités de manœuvre des corps d'armée de campagne. Enfin, leurs formations de base, les régiments d'infanterie manquent de moyens antichars modernes. Le char se montrant toujours la meilleure arme pour détruire les blindés de l'adversaire, on va attribuer de nouveaux moyens mécanisés aux divisions frontière et aux divisions de campagne.

Quelles sont les grandes lignes de cette réorganisation à laquelle le plan directeur de l'armée des années 80 a servi de point de départ? Ces mesures, louables en principe, ne risquent-elles pas de remettre en question notre doctrine d'engagement et de subordination de l'arme blindée? Le problème semble très important, car la relative faiblesse numérique de nos moyens en chars nous oblige à les engager avec le *maximum* d'efficacité.

Les mesures de réorganisation

1. Le démantèlement de la division mécanisée...

Soulignons d'emblée que les formations de chars dont disposeront nos grandes unités d'infanterie ne seront pas créées de toutes pièces, les finances de la Confédération et les possibilités de recrutement ne le permettant pas. Il a donc été décidé d'« alléger » les divisions mécanisées de leur bataillon d'exploration et de leur bataillon de chars indépendant.

On souligne en effet les difficultés que le divisionnaire rencontrerait en déplaçant au combat ses interminables colonnes, vu la faiblesse de la couverture aérienne et la tragique insuffisance de ses moyens organiques en DCA.

Il faut se rappeler qu'en 1939 déjà, le commandement français estimait que la sécurité continue d'un axe nécessitait, en plus des armes

anti-aériennes de la troupe en mouvement, une batterie de DCA tous les dix ou quinze kilomètres ¹. Actuellement, notre division mécanisée ne dispose que de trois batteries équipées de canons 20 mm!

De plus, selon nos planificateurs, les quatre groupes d'artillerie attribués selon décision du commandant tactique aux régiments de chars et au régiment d'infanterie motorisée ne permettent pas de fournir un appui suffisant à l'ensemble des troupes combattantes de la division ².

Grâce à ces hommes, ces matériels rendus disponibles, les divisions frontière vont devenir des grandes unités de campagne susceptibles d'être engagées sur le Plateau. Elles continueront à aligner trois régiments d'infanterie, mais disposeront d'un groupe d'obusiers blindés, de deux bataillons de chars. Le premier, composé exclusivement de chars de combat (3 compagnies), aura pour mission d'appuyer directement la défense antichar des régiments d'infanterie. Le deuxième servira de moyen d'intervention au niveau division, pour effectuer des ripostes, des contre-attaques. Il comprendra des chars, des lance-mines de char, des grenadiers de chars, ces derniers s'avérant indispensables, vu les missions confiées par la division ³.

L'actuelle division de campagne, qui possède déjà un bataillon de chars pour ses ripostes, alignera également un groupe d'obusiers blindés et un bataillon de chars pour l'appui de l'infanterie.

Cette réorganisation entrera en vigueur le 1.1.79 au CA camp 4, le 1.1.80 au CA camp 2 et le 1.1.81 au CA camp 1.

2. *La doctrine d'engagement des troupes mécanisées selon la Conduite des troupes (CT 69)*

Avant d'étudier si ces mesures de réorganisation peuvent améliorer l'efficacité de nos troupes blindées, il convient de rappeler la doctrine d'engagement actuelle. Le grand public, beaucoup de soi-disant spécialistes confondent les principes suisses et ceux de l'armée israélienne. Après la guerre du Kippour, on a voulu tirer pour notre pays des conclusions « définitives » des expériences du Moyen Orient. Rien n'est plus faux.

¹ Caton, P. E., *Une guerre perdue en 4 jours*, t. II, p. 555.

² 2 rgt chars, 1 rgt inf mot, 1 bat chars indépendant, 1 bat expl.

³ Brunner, Dominique, « L'armée des années 80 — ce qui est prévu est-il suffisant? », *RMS*, janv. 1977, p. 44.

Après les premiers revers et la phase défensive, la progression des blindés hébreux apparaît comme une marée qui pousse aussi loin qu'elle peut, tant qu'un certain élan l'anime. Il s'agit d'*opérations essentiellement offensives*. Lors de ce conflit, les chars israéliens utilisèrent souvent une tactique héritée de la *Blitzkrieg*: rapides incursions, sans appui d'artillerie et accompagnement d'infanterie jusqu'au cœur des positions ennemies¹. Une supériorité aérienne flagrante autorise de tels procédés, le nombre de chars également!

Nos formations mécanisées ne bénéficient pas de cet énorme avantage. Par conséquent, leurs buts ne sauraient être identiques: elles opèrent dans le cadre de la *défense combinée*, qui conjugue le combat défensif assuré par l'infanterie et les ripostes ou les contre-attaques au profit de cet élément statique, menées par les troupes mécanisées. La *Conduite des troupes* prescrit que les mouvements s'effectuent de nuit ou par de mauvaises conditions de visibilité. A l'échelon opératif ou tactique, les formations blindées, qui se trouvent au départ dans la profondeur du dispositif, cherchent avant tout à « détruire les forces ennemies qui ont pénétré dans un secteur de défense combinée », sans avoir pour souci essentiel le gain de terrain (riposte) ou à « reconquérir des portions de terrain perdues » (contre-attaque)². Il faut au minimum un bataillon mécanisé pour de telles actions qui sont toujours préparées et si possible exercées.

En admettant que les Israéliens ont adapté la tactique allemande de la guerre-éclair, on pourrait soutenir que notre *Conduite des troupes* utilise les expériences faites par les divisions blindées d'Hitler, après le débarquement de Normandie, au moment où elles subissaient une suprématie aérienne absolue de la part des Alliés. Il fallut se résoudre à se déplacer de nuit, à intervenir à l'aube et à se camoufler de jour, ce qui permit souvent de maintenir les pertes dans des limites acceptables. Cependant, ces servitudes restreignaient la souplesse et l'ampleur des actions³. Un général allemand n'écrit-il pas dans un rapport: « Il faut tenir compte du fait que, dans la phase actuelle de la lune⁴, il ne nous est possible de nous mouvoir que six heures sur vingt-quatre, de 0300

¹ Dayan, Moshe, *L'histoire de ma vie*, p. 590.

² *Conduite des troupes*, ch. 181.

³ *Revue d'information et de documentation*, 5-6/1970, p. 36.

⁴ Août 1944.

à 0900, et encore à condition que la brume matinale ne vienne pas à nous manquer (...) ¹. »

Que penser de la redistribution de nos moyens blindés ?

1. Le sort de la division mécanisée ²

La nouvelle articulation de nos moyens blindés implique un net affaiblissement de la division mécanisée. Actuellement, celle-ci comprend environ cent cinquante chars de combat. L'ordre de bataille prévu la transforme en une simple brigade, car il ne lui en laisse qu'une centaine. La redistribution, cause de cette ponction, est-elle compatible avec le principe respecté dans toutes les armées : « Seuls, une concentration rigoureuse des moyens disponibles et un *effort principal* bien marqué assurent le succès ³ » ? La faiblesse de notre DCA suffit-elle à justifier cette mesure ? Ne vaudrait-il pas mieux envisager son renforcement, ce qui autoriserait des mouvements pas trop risqués ? On éviterait ainsi de constater une grave lacune, de la juger irréparable et de choisir des solutions qui, au combat, diminueraient vraisemblablement l'efficacité de nos chars. Une telle attitude aurait semblé plus rationnelle, plus optimiste aussi.

L'exemple du dernier conflit au Vietnam pose bien le problème. Officiellement, les deux premières années de la guerre coûtèrent plus de 600 avions de combat aux Etats-Unis. L'aviation communiste était presque inexistante ; les missiles soviétiques ne jouaient qu'un rôle secondaire. Ce qui, en fin de compte, a fait contrepoids aux opérations aériennes américaines, c'est une DCA d'une incroyable densité ; elle serait passée de 1500 pièces en 1965 à 10 000 à la fin de l'année 1966. Le fait que, malgré de nombreuses missions anti-DCA, ces moyens aient survécu et se soient imposés risque de modifier les idées de nombreux responsables militaires ⁴.

En démembrant la division mécanisée a-t-on tenu compte des pertes,

¹ Cartier, Raymond, *La seconde guerre mondiale*, t. II, p. 422-423.

² Les propos qui vont suivre n'engagent que leur auteur ; ils ne se veulent nullement représentatifs des réactions des officiers mécanisés, ni de la position du Service des troupes mécanisées et légères. D'ailleurs, quelles que soient les opinions au sujet de ces mesures, il appartiendra à la troupe, particulièrement aux chefs, de montrer obéissance et discipline.

³ *Conduite des troupes*, chi 137.

⁴ Fall, Bernard, *Les deux Vietnam*, p. 447.

de l'usure consécutives au combats? En Israël, les spécialistes estiment qu'un équipage entier périt pour deux chars touchés par l'adversaire. Touché ne signifie pas automatiquement détruit; beaucoup de blindés peuvent être réparés, si bien que les pertes en matériel apparaissent proportionnellement bien moins élevées que les pertes en hommes. Les Israéliens s'efforcent donc d'instruire plus d'un équipage pour chaque char¹. Dans la division mécanisée, on dispose d'un certain nombre de soldats de chars engagés en tant que chauffeurs, secrétaires, ordonnances de combat, aide-fourriers, etc. En cas de besoin, leur spécialité initiale s'avérerait très utile. Cette possibilité est bien moindre dans un bataillon indépendant. Les journaux des divisions blindées allemandes, après le débarquement de Normandie, montrent qu'en un jour d'engagement, une grande unité mécanisée peut perdre jusqu'au 25% de ses chars. A la Panzer-Lehr, leur nombre diminua de 50% en neuf jours².

Si la moitié des chars se trouve hors de combat dans un bataillon directement subordonné à une division de campagne, que peut faire le commandant? Il n'arrive plus à former quatre compagnies mécanisées, à effectuer un effort principal avec des unités à prépondérance chars. Sa formation n'est plus à même d'effectuer une riposte. Si le cas se produit dans un corps de troupes appartenant à la division mécanisée actuelle, la situation semble moins grave, car le divisionnaire pourrait procéder à des réorganisations (il possède d'autres bataillons similaires) ou engager par exemple son bataillon de chars indépendant tenu jusqu'alors en réserve. La valeur combative de sa grande unité ne tombe pas à zéro.

En dernière analyse, ce que demandait le colonel de Gaulle en septembre 1939 semble encore valable, même pour les formations mécanisées suisses: « Pour briser une attaque d'éléments blindés, il faut disposer d'éléments blindés. (...) Une fois effectuée la mise en place de nos (...) forces militaires (...), il devient d'une nécessité absolue de disposer d'un instrument de choc (...) il nous faut des divisions rapides (...) équipées de tanks en nombre suffisant (...), une infanterie motorisée, suffisamment d'artillerie pour soutenir le combat (...) ainsi que des véhicules pour lui ouvrir la route et faciliter transport et ravitaillement³ ». La justesse de

¹ Sunday Times, *La guerre du Kippour*, p. 145.

² Shulman, M. maj, *La défaite allemande à l'Ouest*, p. 132, 135-137.

³ Charles de Gaulle, document rédigé le 3 septembre 1939 dans sa garnison de Wangenburg, cité par Adrian Ball, *3 septembre 1939, le dernier jour du vieux monde*, p. 278-279.

cette exigence apparaît plus évidente encore à celui qui connaît les concentrations de blindés utilisées par un adversaire éventuel.

2. Toutes nos divisions doivent pouvoir riposter

La division de campagne dispose déjà d'un bataillon de chars qui est intégré dans le dispositif de défense combinée de cette grande unité. On en attribue un à la division frontière, ce qui doit contribuer à la rendre apte à des engagements sur le Plateau.

Cette mesure semble tout à fait rationnelle, car elle donne beaucoup plus de souplesse et de possibilités à nos plans d'opérations. Cependant, ces formations ne feront pas de miracles, et certains arguments destinés à soutenir le principe d'une telle subordination semblent très exagérés: « (...) étant donné nos moyens de défense aérienne relativement (!) modestes, il apparaît indiqué de faire en sorte que les formations de riposte n'aient pas à couvrir de trop grandes distances pour atteindre le « killing ground » où la bataille de chars se livrera, c'est-à-dire qu'il faut mettre les divisions d'infanterie en mesure de conduire leurs propres ripostes¹. » S'il se produit une véritable « bataille de chars », le sort du pauvre bataillon de riposte semble peu enviable! D'autre part, ce corps de troupes mécanisé n'empêchera pas la « division d'infanterie » d'avoir besoin des moyens de la division mécanisée (riposte d'un régiment de chars).

Si l'on dote la division frontière d'un corps de troupes blindé, les bataillons d'exploration des divisions mécanisées, spécialement les compagnies de chars et de grenadiers de chars, peuvent fournir l'ossature de ces nouvelles formations. En effet, les Centurions, les chars suisses vont remplacer les AMX 13 démodés. Ce transfert apparaît logique, car les spécialistes ouest-allemands mettent aujourd'hui en doute le rôle du bataillon d'exploration. Si cette formation est à même de mener le combat retardateur, une telle tâche l'absorbe tout entière. Lors d'un changement de situation inattendu, la plupart du temps, il s'avère impossible de lui confier une autre mission. Il semble donc que la division doive se contenter d'une compagnie effectuant de l'exploration « discrète », avec des M 113 ou des Hotchkiss spécialement équipés. Au

¹ Brunner, Dominique, *op. cit.*

niveau brigade ou régiment, il suffirait d'une section dont les tâches seraient identiques ¹.

Cependant, nos grandes unités mécanisées perdent encore leur bataillon de chars indépendant!

En dernière analyse, il importe peu que l'on attribue des Centurions ou des chars suisses à nos *nouvelles divisions de campagne*, si les problèmes de soutien ont été étudiés. Pensons par exemple qu'un bataillon de chars pourrait en relever un autre et aurait avantage à trouver dans les environs le carburant adéquat et les pièces de rechange nécessaires (les Centurions utilisent de l'essence, les chars suisses du diesel).

3. *Des chars en appui d'infanterie?*

— La doctrine officielle

Personne ne conteste la nécessité de renforcer les moyens antichars de notre infanterie. Cependant, les lacunes existantes ne sauraient justifier n'importe quel remède. Des principes, indiscutables en eux-mêmes, supportent-ils toujours qu'on les intègre dans un ensemble beaucoup plus vaste?

A la fin septembre 1975, le Conseil fédéral annonçait que les divisions frontière et les divisions de campagne allaient recevoir un « bataillon de chars d'infanterie. L'intégration d'une compagnie de ce dernier bataillon dans chaque régiment d'infanterie peut accroître sensiblement l'autonomie de combat de ce corps de troupes, en particulier son aptitude à mener la défense antichar mobile ². » L'expression « chars d'infanterie » étonne. A l'avenir, les équipages seront-ils instruits, les uns par le Service de l'infanterie, les autres par le Service des troupes mécanisées et légères, avec toutes les frictions que ce système implique? Que signifie cette notion d'« intégration »? Une unité de chars figurera-t-elle à l'ordre de bataille du régiment d'infanterie? Ou bien, en cas de besoin, sur décision du commandant tactique, ces blindés vont-ils renforcer les moyens du régiment? Le texte ne semble pas répondre à ces interrogations.

Dans sa réponse à une question ordinaire posée par M. Uelschi, le 21 septembre 1976, notre exécutif ne précisait pas davantage sa

¹ Birnstiel, Fritz, « Gedanken zur Erdaufklärung », *Kampftruppen I/1977*.

² *Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le plan directeur de la défense militaire des années 80*, p. 16.

pensée: « La défense antichar à l'échelon du régiment (d'infanterie) est renforcée par l'attribution de blindés. Les acquisitions à cet effet sont en voie de réalisation. » La notion d'« attribution » coïncide-t-elle avec la terminologie des artilleurs? En d'autres termes, le commandant tactique, le divisionnaire, décidera-t-il de mettre à disposition d'un régiment d'infanterie une formation de chars pour une action, en définissant le crédit de munition et la durée de l'attribution? Le Conseil fédéral semble aussi indiquer que les corps de troupes blindés qui opéreront en appui d'infanterie disposeraient de chars 68, éventuellement des nouveaux modèles à grande tourelle.

Les spécialistes du Groupement de l'armement présentaient une conception plus précise en avril 1976; « une compagnie de chars sera constituée dans chaque régiment d'infanterie des divisions de campagne et des divisions de frontière. Les blindés nécessaires seront prélevés sur les effectifs en service, lesquels seront remplacés par de nouveaux chars suisses ¹. » Les « chars d'infanterie » seraient donc des Centurions. Le régiment d'infanterie disposerait de moyens blindés organiques. Pour sa part, un officier d'état-major général précisait, en janvier 1977, que ce bataillon de chars, composé exclusivement de chars de combat, subordonnerait par exemple une compagnie à chaque régiment d'infanterie ². Au combat, l'engagement de ce corps de troupes serait alors semblable à celui du bataillon d'infanterie, formation d'instruction, qui met ses armes lourdes à la disposition des bataillons de fusiliers.

Aucune de ces solutions ne permet d'affirmer que les « chars d'infanterie » resteront groupés par compagnies, car elles n'interdisent pas au régiment d'infanterie de répartir les blindés par section ou par groupe dans les bataillons ou les compagnies de fusiliers.

— A quoi serviraient ces chars?

Dans un dispositif statique, les « chars d'infanterie » serviront surtout de chasseurs de chars, c'est-à-dire qu'ils seront utilisés comme des pièces antichars mobiles dans un secteur de défense restreint. Leur puissance de choc ne fera pas sentir ses effets, sauf, peut-être, dans la lutte contre les aéroportés. Rappelons que la riposte, au sens où la *Conduite des troupes* l'entend, s'effectue avec un bataillon au minimum.

¹ « L'armement d'un petit Etat », *RMS*, avril 1976, p. 197-198.

² Brunner Dominique, « L'armée des années 80 — ce qui est prévu est-il suffisant? », *RMS*, janv. 1977, p. 44.

Un simple calcul montre les conséquences d'une telle utilisation. Ces unités disposant de 12 chars, il faudra en consacrer 216 à la défense antichar de nos 18 régiments « verts » d'élite, ce qui représente près du tiers des 700 chars de combat dont nous disposons. Cette proportion semble-t-elle admissible? Dès le début de la mobilisation, une grande partie de nos forces de choc se trouvera disséminée sur l'ensemble du Plateau. Est-ce compatible avec la quantité de blindés dont nous disposons, avec le principe toujours valable émis par Guderian, « Nicht kleckern, klotzen ¹ »? Ne risque-t-on pas de commettre la même erreur que l'armée française en 1940? Elle possédait autant de chars que la Wehrmacht, beaucoup de ses blindés étaient supérieurs aux Panzer de l'époque, mais ses « chefs militaires, grands et petits, parce qu'ils ne connaissaient pas une doctrine d'engagement rationnelle, prendront des décisions qui empêchent les chars de se grouper, qui les dispersent lorsque, par hasard, ils sont groupés ². » Puisse l'histoire ne pas se répéter!

— Char = chasseur de chars?

Le chasseur de chars se distingue du char de combat par un poids inférieur, qui le rend plus maniable dans les terrains difficiles, l'absence de tourelle (seul le char de combat doit être apte au combat tous azimuts), une pointe de vitesse inférieure (il suit l'infanterie) et surtout un prix beaucoup plus modeste.

Les compagnies de « chars d'infanterie » seront équipées de Centurions. Le Département militaire fédéral étudie actuellement la possibilité de leur apporter une série de modifications qui les feraient ressembler comme des frères aux Centurions « améliorés » des Israéliens ³. Lors de la guerre du Kippour, les bataillons hébreux comprenaient des chars M-48 et des Centurions, ceux-ci menant l'attaque sous la couverture de feu des M-48. Les Israéliens considèrent le Centurion comme leur meilleur blindé. Sa pièce de 10,5 cm, son blindage apparaissent tout à fait concurrentiels ⁴, ce qui signifie que, modifié ou non, il tient parfaitement sa place dans le choc avec les chars de bataille d'un adversaire éventuel.

Et l'on va, en Suisse, en faire un chasseur de chars et ne plus profiter

¹ « Ne pas éparpiller, faire bloc ».

² Amouroux, Henri, *Le peuple du désastre*, t. I, p. 322-323.

³ Moteur du M-48, boîte à vitesses automatique, télémètre optique.

⁴ GEMG, *La guerre du Kippour*, p. 68-69.

de toutes ses performances ¹! Il n'est d'ailleurs pas sûr que ce poids lourd s'avère suffisamment maniable dans un terrain propice à l'infanterie.

— Les problèmes de soutien

En moyenne, le M-48 tombe en panne tous les 58 kilomètres; en 1976, de tels incidents ne se produisaient que tous les 270 kilomètres pour les chars de l'OTAN, tous les 180 kilomètres pour les blindés du Pacte de Varsovie ².

En plus des pannes, il faut compter avec les dégâts occasionnés par le feu de l'adversaire. Seule une assez faible proportion des chars touchés sont définitivement inutilisables. Pendant la guerre du Kippour, une brigade israélienne opérait contre de l'infanterie équipée de missiles. Les responsables constatèrent que leurs blindés subissaient des dommages en moyenne deux fois, certains quatre ou cinq fois, au cours de cet engagement ³. Sur un plan plus général, les Israéliens montrèrent une grande aisance en matière de réparation, ce qui leur permit d'accroître dans une large mesure les possibilités de leurs formations blindées. « Ils réussirent à réparer plus de quatre cents chars durant le cours de la guerre. Les véhicules endommagés, dans la règle, étaient remis en état de marche durant la nuit » qui suivait l'immobilisation ⁴.

Lorsque des compagnies de chars seront attribuées ou définitivement subordonnées à nos régiments d'infanterie, des difficultés de réparations surgiront. Où placer la compagnie de service dont disposera le bataillon de « chars d'infanterie »? Devrait-elle se trouver aux environs du PC de la division, qu'elle contribuerait encore à alourdir? Dans le dispositif de défense d'un régiment? Quoi qu'il en soit, les artisans auraient de longues distances à parcourir, ce qui ne simplifierait pas leur tâche et ralentirait le rythme des réparations ⁵. En effet, on ne peut pas imaginer que les unités blindées se retirent du secteur du régiment auquel elles sont subordonnées. Dans ces conditions, faudrait-il détacher dans les compagnies les mécaniciens nécessaires? Cette solution apparaît

¹ Le même raisonnement est, à plus forte raison, valable pour le char suisse s'il était utilisé comme « char d'infanterie ».

² Sunday Times, op. cit., p. 233; Meacham James, « Faiblesses sur le front central — oui, mais mesures radicales — non », *RMS*, octobre 1976, p. 498.

³ Derogy, Jacques, *Israël la mort en face*, p. 123.

⁴ GEMG, op. cit., p. 83.

⁵ Les cp S effectuent des réparations ne nécessitant pas plus de huit heures de travail.

désavantageuse, car elle exige un plus grand nombre d'artisans dont certains ont besoin d'une formation très spécialisée. Avant la création des compagnies de service, une soixantaine de mécaniciens se trouvaient dans chaque unité; ce système ne satisfaisant personne, les commandants de bataillon décidaient la plupart du temps la constitution d'une formation ad hoc qui regroupait ces hommes au sein de la compagnie d'état-major.

Cette nouvelle attribution de chars ne manquera pas de compliquer aussi le ravitaillement en carburant et en munitions, assumée par la compagnie de service qui amène aux combattants les biens de soutien dont ils ont besoin. Bien que la doctrine israélienne soit totalement différente, les données statistiques de la guerre du Kippour fournissent un ordre de grandeur intéressant. En moyenne, un char tire sept coups par jour, mais on constate des pointes de cent soixante coups ¹. Ces besoins nécessitent des dispositions adéquates: création de dépôts décentralisés etc. Le ravitaillement en carburant exige le transport de tonnages extrêmement importants. Le Centurion ne consomme-t-il pas huit cents litres d'essence aux cent kilomètres?

La collaboration chars — infanterie

La décision de consacrer des bataillons de chars à la défense antichar des régiments d'infanterie étant prise, quels principes d'engagement faudra-t-il *absolument* respecter? On ne saurait exclure le combat de ces corps de troupes en tant que tels dans des ripostes ou des contre-attaques. Des actions aéroportées d'une certaine importance justifieraient également cette forme d'engagement. Il semblerait d'ailleurs que plusieurs commandants de division envisagent une telle solution. Pour notre part, nous aurions tendance à soutenir que cette possibilité est la seule qui tienne compte de la qualité des matériels et du nombre de nos chars de combat. Il faut cependant prendre en considération l'absence des grenadiers de chars dans ces bataillons, ce qui implique que l'infanterie soit à même d'assurer ces actions. A cause des effets de l'artillerie et des armes à trajectoire tendue, on renoncera à faire monter des fantassins sur les couvercles des chars après le franchissement de la ligne de départ.

¹ GEMG, op. cit., p. 82.

La compagnie de chars forme un *ensemble indissociable*; seules des circonstances tout à fait exceptionnelles justifieraient des subordinations de sections ou de patrouilles. L'unité « jaune » ne doit pas perdre sa mobilité et sa liberté d'action à la suite d'un engagement statique dans des points d'appui. Enfin, il est impossible, avec une compagnie de chars, d'effectuer ce que notre *Conduite des troupes* appelle une riposte. Peut-être faudrait-il que l'on définisse de nouvelles notions tactiques.

Les thèses à soutenir

Ces longues considérations nous amènent à mettre l'accent sur la mobilité qui forme la base de toute doctrine d'engagement judicieuse des troupes mécanisées. Pour le fantassin, un blindé apparaît souvent comme un abri, par contre, pour son équipage, le char immobile n'est qu'un piège mortel chargé d'une tonne d'explosif et de carburant. Ne faudrait-il pas broder sur les étendards des troupes blindées la devise du capitaine Nemo, commandant du *Nautilus*, dans le célèbre roman de Jules Verne: « Mobilis in mobili »? Un article sur les idées anglaises concernant l'avenir du char de combat pourrait aussi servir de base à nos réflexions. Bien que simpliste, sa conclusion est susceptible de nous aider à mettre au point une future doctrine d'engagement de nos formations mécanisées: « La pensée conservatrice de l'infanterie qui prétend que toutes les autres armes ne sont que des moyens auxiliaires ou des moyens d'appui d'infanterie doit être oubliée ¹. »

Les thèses que nous proposons seraient donc les suivantes:

- le démembrement de la division mécanisée est dangereux. Il faut absolument prévoir une augmentation du nombre de ses chars de combat;
- le renforcement des moyens DCA de cette grande unité est indispensable en première urgence. En deuxième urgence, création d'un parapluie anti-aérien pour les bataillons de chars subordonnés aux divisions de campagne;
- la création d'un bataillon de chars chargé de la riposte dans les actuelles divisions de frontière semble judicieuse;
- la formation de compagnies de « chars d'infanterie » (Centurions) apparaît comme une mesure peu rationnelle. H. de W.

¹ Ogorkiewicz, R. M., « The future of the battle tank », *The Defense Attack*, janv. 1975.